

juxta catholicæ Ecclesiæ et Patrum doctrinam, gravi ac splendido orationis genere, populo clare aperteque annuocient; peculiaria singulorum officia accurate explicant, omnesque a flagitiis deterreant, ad pietatem inflamment, quofideles, Dei verbo salubriter refecti, vitia omnia declinent, virtutes sectentur, atque ita æternas pœnas evadere et cœlestem gloriam consequi valeant. (1);

D'où il appert clairement que le symbole et le décalogue, les commandements de l'Eglise et les sacrements, les vertus et les vices, les devoirs propres des diverses classes de personnes, les fins dernières de l'homme et autres vérités éternelles semblables doivent former la matière ordinaire de la prédication sacrée.

(A suivre.)

FEUILLETON

L'abbé RAVEL, curé du village de X...

(Suite)

A la vive apostrophe de sa gouvernante, il revint à lui, sourit et dit simplement :

— Que voulez-vous, ma pauvre Marthe, j'étais plongé dans mes réflexions, et je ne vous ai pas entendue ; mais il n'y a pas de mal à cela : vos pommes de terre seront bonnes tout de même.

— Ah ! bien oui, interrompit la brave femme, les poings campés sur la hanche, vous allez faire un bon souper, ce soir, Monsieur le curé !... Elles sont sèches et dures comme, comme...

— Eh bien ! tant pis, riposta gaiement l'abbé, ce n'est pas un grand malheur : je mangerai tout de même vos pommes de terre et cela me servira de pénitence.

— Avec cela que vous ne faites pas assez pénitence, répliqua la brave fille ; toujours songer aux autres, tout leur donner et ne jamais penser à soi, n'est-ce pas une belle pénitence ? Et vous la faites, celle-là, tout le long de l'année.

— Chut ! chut ! ma bonne Marthe, dit le prêtre en rougissant, laissons là le bien que je puis répandre autour de moi : c'est affaire au bon Dieu !..... Mais, pour moi, je m'en vais, quoi que vous disiez, faire honneur à votre souper, car je me sens grand faim !

Et, sur ces mots, le curé mit dans sa poche la lettre du ministère et, tout pensif, alla prendre son repas.

(1) Litt. enc. 9 nov. 1846.